



P.8
Saint-Chély d'Apcher :
la bataille des urnes



P. 10
KDI se mobilise
pour sauver l'emploi



P. 18
Mobilisation contre la
réforme des retraites

Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL

Journée des USM

**LE DÉVELOPPEMENT,
UNE PRIORITÉ**



© EADS

l'efficacité réformiste



523 • octobre 2013

N°CPPAP 0215s07170



Editorial 3

L'événement
Journée des USM : le développement, une priorité 4-7

Actualité sociale
Saint-Chély d'Apcher : la bataille des urnes 8
Volkswagen veut poursuivre sa croissance 9
KDI se mobilise pour sauver l'emploi 10

Actualité syndicale
PSA Herimoncourt prêt à la mobilisation 10
Coordination Bull : le succès au rendez-vous 14
Groupe Fiat : mieux se coordonner pour se développer 14
IndustriALL au rendez-vous de l'aéronautique 15
Savelys : rencontre au sommet 15
Coordination SCA Peugeot Retail : année chargée en vue 16
Fonderies du Poitou : la vigilance toujours de mise 16

PSA Valenciennes :
FO conserve la confiance des salariés 17

InFOs
Eric Aubonneau nous a quittés 17
Mobilisation contre la réforme des retraites 18
UNIA - FO Métaux : l'amitié syndicale au beau fixe 20

Vos droits
Attention à la prescription ! 21

Jeux
Des Métaux et des mots 22

Erratum

Suite à une erreur informatique, plusieurs erreurs se sont glissées dans les résultats des élections professionnelles publiés dans le FO Métaux 522. Les résultats corrigés seront publiés dans le prochain numéro.

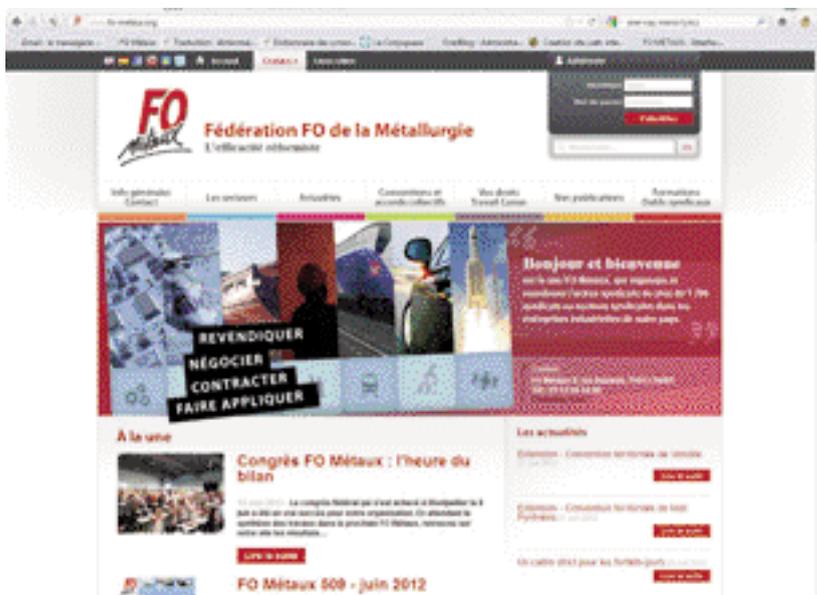
Chiffres à connaître

<ul style="list-style-type: none"> > SMIC horaire brut : 9,43 euros > SMIC brut mensuel : 1430,22 euros > Plafond de la sécurité sociale : 3 086 euros par mois (pour l'année 2013 : 37 032 euros) > Coût de la vie : +0,5 % en août (+0,5 % hors tabac); +0,9 % en glissement 	<ul style="list-style-type: none"> sur les 12 derniers mois (+ 0,7 % hors tabac). > Chômeurs : 3 235 700 (catégorie A, au 25 septembre 2013) > Indice de référence des loyers : 124,44 (2^{ème} trimestre 2013). > Taux d'intérêt (27 septembre) : 0,08% au jour le jour.
--	---

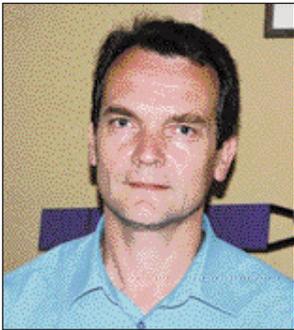


Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Retraites : l'action syndicale continue !



Frédéric Homez
Secrétaire général.

A la fin du mois d'août, le Premier ministre a fait connaître son projet de réforme des retraites. Malheureusement, notre crainte d'un allongement de la durée de cotisation s'est trouvée confirmée, avec un passage à 43 ans pour les générations nées en 1973. L'augmentation de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein s'effectuera à partir de 2020 et sera d'un trimestre par an, pour passer à 43 ans en 2035.

L'impact de cet allongement ne concerne donc pas que les générations nées en 1973, il a pour conséquence de toucher les générations nées entre 1958 et 1973. En effet, pour les générations nées en 1958 et atteignant 62 ans en 2020, il faudra 41 ans et trois trimestres ; pour celles nées en 1961, 42 ans ; en 1964, 42 ans et un trimestre ; en 1967, 42 ans et demi ; en 1970, 42 ans et trois trimestres ; en 1973, 43 ans. Ce nouvel allongement est donc un coup dur pour les salariés, notamment pour les jeunes générations déjà durement touchées par la crise et le chômage ; il faut savoir qu'elles entrent en moyenne sur le marché du travail à 23,5 ans. Une future retraite vers 66 ou 67 ans si rien ne bouge, c'est inacceptable !

Dans ce projet de réforme, nous notons des points négatifs et positifs. L'allongement de la durée à 43 ans, le report des revalorisations des pensions des retraités du 1er avril au 1er octobre, la fiscalisation de la majoration des 10% pour enfants sont des points négatifs. L'augmentation des cotisations employeurs et des actifs à raison de 0,3%, l'instauration de la pénibilité en 2015, la validation des trimestres travaillés pour les apprentis, la validation des trimestres pour les périodes d'interruption liées au congé de maternité, la baisse du taux d'incapacité de 80 à 50% pour les travailleurs handicapés, le passage de 200 heures de SMIC à 150 heures comme seuil

de déclenchement pour valider des droits à la retraite sont des points positifs, dont la plupart ont été obtenus par FO.

Le 10 septembre, nous avons manifesté pour montrer notre désaccord face à l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Il y avait plus de 360 000 manifestants dans les rues, sans compter celles et ceux qui, selon leurs dires, montreront leur mécontentement lors des prochaines échéances électorales. Le gouvernement devrait se méfier de ce mécontentement qui ne s'exprime pas forcément que dans la rue, mais qui s'exprimera dans les urnes avec toutes les conséquences que cela pourrait engendrer.

Après le 10 septembre, au sein de FO, il a été décidé de demander le retrait de la mesure concernant l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Nous n'avons pas voulu repartir sur une nouvelle mobilisation, mais plutôt sur une initiative nationale, avec un rassemblement devant l'Assemblée nationale le 15 octobre, composé d'une délégation de chaque Union Départementale et Fédération. Notre organisation a également décidé de s'adresser aux parlementaires et a réalisé, pour l'occasion, un argumentaire technique avec une analyse sur les principaux articles du projet de loi.

Notre nouvelle action va donc se porter sur le terrain parlementaire et c'est une bataille que nous devons mener afin d'améliorer le projet de loi. Nous avons décidé d'agir rapidement, car le gouvernement veut aller vite : il a prévu une procédure accélérée avec une seule lecture à l'Assemblée et au Sénat. Le projet de loi est débattu à l'Assemblée depuis le 7 octobre, pour un débat au Sénat vers la fin octobre. Rien n'est perdu, l'action syndicale demeure plus que jamais nécessaire dans l'intérêt des salariés et des retraités.

Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP : 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Journée des USM :

Les responsables des USM se sont réunis dans les locaux de la Confédération FO a été l'occasion de revenir sur les chiffres de la représentativité publiés le 29 mars,

Frédéric Homez : « Poursuivre et amplifier notre développement »



La représentativité et l'ensemble de ses implications ayant été l'un des thèmes majeurs de cette journée des USM, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez a accueilli les participants en saluant leur investissement et celui de leurs équipes dans la campagne pour le vote dans les Très Petites Entreprises (TPE) menée l'an dernier. « C'est votre travail qui a contribué à assurer la représentativité de notre organisation », a-t-il déclaré. Il a également salué le travail de titan accompli par la Confédération FO en lien avec les Unions Départementales et les

Fédérations, faisant remarquer au passage que celle de la métallurgie était celle qui avait fait remonter le plus de PV électoraux. Cependant, si ces remontées sont en constante amélioration, elles restent insuffisantes. Sur les résultats, il a regretté que la représentativité soit considérée seulement au niveau des conventions territoriales et non au niveau national, informant les participants que notre organisation avait écrit aux pouvoirs publics sur ce point.

Exposant le programme des travaux –à savoir un état des lieux national, un point sur les accords territoriaux et une présentation des tableaux de bord mis au point par la Fédération conformément aux engagements pris lors du congrès de 2012, il a rappelé le but de cette réunion : cerner les nouveaux enjeux de la représentativité mais aussi les dangers auxquels il faudra faire face sur ce dossier. « Il faut définir une stratégie pour conforter nos accords territoriaux et assurer leur pérennité, a-t-il expliqué. Une action d'autant plus nécessaire que les récentes évolutions législatives et réglementaires pourraient bien fragiliser l'édifice contractuelle bâtie par notre organisation. Pour y parvenir, nous devons à tout prix poursuivre et amplifier notre développement. »

Il a également informé les participants qu'une synthèse des demandes exprimées par les secrétaires d'USM serait réalisée avec le bureau fédéral et la CA fédérale. « Nos instances prendront ensuite des décisions et affecteront les moyens nécessaires pour assurer le développement de notre organisation, qui passe par la création de nouvelles implantations, notamment en vue de 2017. » Des priorités seront donc clairement établies pour éviter la dispersion et favoriser la plus grande efficacité possible. Dans cette optique, les liens entre les USM et les grandes entreprises seront renforcés. C'est pourquoi, lors de la prochaine journée des USM, les délégués syndicaux centraux (DSC) des grands groupes seront invités à participer aux travaux. En conclusion, Frédéric est revenu sur un point soulevé par de nombreux participants : la circulation de l'information. « Pour que nos décisions et orientations produisent les effets que nous escomptons, il faut aussi que les sections syndicales, les syndicats et les militants jouent le jeu, notamment en faisant remonter l'information, qui est la seule base sur laquelle nous pouvons déterminer où et quand faire peser nos efforts, fixer nos priorités et arrêter des objectifs. »



le développement, une priorité

le 5 septembre pour la rencontre annuelle des USM. Ce grand rendez-vous de les analyser et de définir des mots d'ordre pour les mois à venir. Compte-rendu.

De nouveaux outils



La secrétaire fédérale Marie-Josée Millan a présenté le travail effectué depuis le congrès de 2012 au service de la stratégie de développement que la Fédération mène de longue date et fait constamment évoluer. Elle a rappelé, que depuis la création des USM en 1998, notre organisation a toujours poursuivi un objectif : couvrir tout le territoire. Puis à partir de 2002, un autre axe de développement a été de s'implanter et de se renforcer

dans les grands groupes industriels. « Notre Fédération n'a pas attendu la loi de 2008 pour agir pour le développement syndical, a résumé Marie-Josée Millan, et depuis elle poursuit son action afin de garantir ses résultats. » A ce titre, elle a rappelé les nombreuses initiatives de notre organisation, comme le guide des élections et le guide de la trésorerie, les nombreuses réunions régionales organisées sur ces points, sans oublier la campagne TPE et l'achat du fichier INSEE des entreprises destiné à permettre un ciblage plus fin des entreprises où les métallos peuvent et doivent s'implanter afin de développer notre organisation. La stratégie mise en œuvre par notre organisation au fil des années a permis de la faire grandir, alors pourtant que les effectifs de la métallurgie subissaient une importante saignée depuis quelques décennies et récemment aggravée du fait de la crise.

L'année 2013 marque le début d'une nouvelle phase qui doit nous permettre de ren-

forcer notre poids en 2017. Dans cette perspective, trois étapes sont à venir : d'abord un état des lieux, puis des plans d'action afin de mettre les tableaux de bord prospectifs en place pour mesurer l'efficacité de la stratégie de développement et l'intégrer au quotidien pour un meilleur suivi. Ces outils seront déclinés pour chaque niveau de responsabilité au sein de notre organisation. La première gamme de tableaux sera d'ordre géographique et permettra de voir par département les entreprises sur lesquelles concentrer les efforts d'implantation et de développement, ce qui viendra enrichir les tableaux déjà établis par FO Métaux sur ses implantations existantes. Des tableaux établis par secteur fédéral professionnel sur le même principe viendront donner une vision plus complète de la situation. « Cette démarche est pour le moment expérimentale, a précisé Marie-Josée. Ces outils prospectifs s'affineront avec le concours de tous ! »

Ce qui va changer



Avec la publication des chiffres de la représentativité, ce sont aussi de nouvelles règles juridiques qui sont entrées en vigueur, notamment concernant les règles de négociation des conventions

territoriales, et sur lesquelles la déléguée fédérale Aude Pinguenet a fait le point. Côté négociateurs, on retrouvera autour de la table les organisations représentatives au niveau confédéral mais aussi de nouveaux venus dans certains départements, à savoir les représentants d'organisations non affiliées à des centrales syndicales représentatives au niveau national mais faisant au moins 8 % sur le territoire concerné. A partir de 2017, attention : ceux qui ne passeront pas la barre des 8 % ne pourront plus participer aux négociations ! Pour les règles de conclusion des accords et des avenants aux conventions territoriales, il faudra désormais la signature d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant obtenu au moins 30 % des suffrages valablement exprimés. Mais

pour que l'accord soit valable, il faudra également qu'il n'y ait pas d'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales représentant 50 % de ces mêmes voix.

En matière de dénonciation d'un accord ou d'une convention territoriale, un nouveau risque apparaît. Jusqu'en 2017, seuls les signataires d'un accord peuvent le dénoncer. Mais après 2017, si un des signataires perd sa représentativité, la possibilité est alors ouverte aux non-signataires, pourvu qu'ils dépassent la barre des 50 %, de dénoncer l'accord. Face à la menace que fait peser cette mesure sur de nombreux textes qui ont été autant d'avancées pour les métallos, notre organisation compte suivre le dossier avec vigilance afin de défendre au mieux les intérêts des salariés.

Interventions des responsables d'USM : « La Fédération accomplit un travail essentiel »

Plusieurs responsables d'USM sont montés à la tribune pour s'exprimer sur les orientations définies par la Fédération et enrichir les discussions. Tous ont salué les initiatives prises par notre organisation et souligné le caractère central du développement syndical, pour lequel les USM jouent et doivent continuer de jouer un rôle majeur, mais ils



Gérard Ciannarella

ont aussi formulé des inquiétudes auxquelles FO Métal n'a pas manqué de répondre. Rappelant la préoccupation quotidienne que constitue le développement, **Gérard Ciannarella** (Bouches-du-Rhône) a incité à s'appuyer « sur les gros syndicats, qui ont une expérience ainsi que des moyens humains, techniques



Philippe Pillot

et logistiques dont il faut profiter ». Constatant que le patronat et certaines organisations syndicales



Heidley Marchand

implantations FO va parfois de pair avec une perte de lien (**Joël Madre**, Loiret), et que sans point d'ancrage les militants ont tendance à s'isoler (**Heidley Marchand**, Aube), les intervenants ont souligné que les USM ont vocation à être la structure autour de laquelle



Joël Madre

gravitent les métallos et qui doit rester leur référence. Comme l'a fait remarquer **Daniel Exposito**, responsable départemental pour l'Eure-et-Loir et secrétaire de l'UL de Châteaudun, en l'absence d'USM les militants ont tendance à s'éparpiller et à rester chacun dans leur coin. Les responsables d'USM ont également insisté sur l'importance de renforcer les liens de

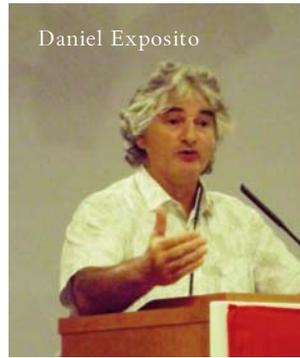
optent de plus en plus pour un fonctionnement régional (**Philippe Pillot**, Doubs), que la croissance de s

coordination et l'échange d'information avec les UD. Comme l'a dit **Alain Bellonnet** (Indre) : « FO est une grande famille et il ne faut jamais oublier de travailler avec l'ensemble de ses membres. » Tous ont montré



Alain Bellonnet

le plus vif intérêt pour les outils que la Fédération met actuellement au point pour aider les USM, le travail déjà accompli, notamment avec les guides de la trésorerie et des élections qui sont devenus des références (**Pierre Contesse**, Morbihan), étant des plus appréciés.



Daniel Exposito



Pierre Contesse



Groupes de travail : des propositions fortes

Nathalie Capart



Une partie de la journée a été consacrée à la tenue de groupes de travail regroupant

Eric Keller



aires géographiques et avec la participation des membres de la Commission Administrative

Paul Ribeiro



l'information entre la Fédération, les UD et les USM, notamment sur les désignations ;

Philippe Fraysse



les responsables d'USM par région, sous la houlette des secrétaires fédéraux en charge des différentes

Hervé Perier



Fédérale. La réflexion a été fructueuse et a permis de dégager plusieurs pistes d'action que la Fédération va étudier et prioriser. Voici les principales :

- Miser sur la formation syndicale, avec la réactivation de la formation « accueil » et une formation spécifique pour les RSS ;
- Utiliser davantage les tableaux de bord mis au point par la Fédération et le fichier INSEE pour affiner notre quadrillage du terrain et créer de nouvelles implantations ;
- Renforcer la mutualisation de

Jean-Yves Sabot



- Mieux coordonner les USM d'une même région ;
- Mettre l'accent sur la remontée des PV électoraux ;
- Porter un soin particulier aux protocoles pré-électoraux ;
- Mettre des moyens pour donner du temps aux équipes syndicales.

Frédéric Souillot



Poids relatif - poids absolu : l'explication

Le poids absolu correspond aux résultats des élections dans la branche en prenant en compte la totalité des suffrages exprimés. Il permet de savoir qui est représentatif et qui ne l'est pas. Pour FO, il correspond à 16,01 % au niveau confédéral. Le poids relatif se calcule en reprenant les mêmes chiffres mais en éliminant les organisations non représentatives, ce qui permet d'obtenir le poids de chaque organisation au sein des seules organisations représentatives. Pour FO, on passe donc à 18,28 % en poids relatif. C'est sur ce chiffre qu'il faut se baser pour savoir qui peut ou non signer un accord ou le dénoncer.

Saint-Chély d'Apcher : la bataille des urnes

Alors que les élections professionnelles se rapprochent, l'équipe FO du site ArcelorMittal de Saint-Chély d'Apcher (Lozère) mène une campagne de terrain au plus près des salariés, à l'image de leur action au quotidien, avec le soutien de notre organisation. Forte de ses nombreuses réalisations, elle compte poursuivre sa progression et peser davantage pour défendre encore mieux les intérêts des salariés.



Une équipe déterminée à faire grandir FO.

Depuis quelques semaines, il règne une certaine effervescence chez les militants FO du site ArcelorMittal de Saint-Chély d'Apcher, seul producteur français de tôles à usage électrique. En effet, ils sont dans la dernière ligne droite avant les élections professionnelles, qui se tiendront le 8 novembre. Pour la jeune équipe FO, ce sera le deuxième scrutin depuis son irruption dans le paysage syndical de la maison en 2009, où elle avait créé la surprise en attirant 30 % des voix sur les valeurs du syndicalisme réformiste.

« C'était la première fois que les salariés avait le choix d'une véritable alternative, se souvient Frédéric Albepart, délégué syndical FO du site. Nous y avons gagné notre représentativité et eux un syndicat qui défend réellement leurs intérêts. » Il est vrai que depuis 2009, FO a fait flèche de tout bois à Saint-Chély d'Apcher. Les engagements pris par les métallos étaient nombreux, et aucun n'a été oublié. FO a développé la communication, tant par les tracts distribués mensuellement que par la présence régulière dans les différents services de l'usine ; notre organisation s'est investi dans le Comité d'Entreprise en apportant des idées nouvelles et en s'occupant des structures sur site. Surtout, FO a su défendre les intérêts et les

conditions de travail des salariés à chaque fois que cela a été nécessaire auprès de la direction. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que les résultats ont été au rendez-vous ! Qu'on en juge : réduction des tarifs des boissons chaudes de 25 % ; sur les déroulements de carrière des plus de 30 ans d'ancienneté, qui stagnaient au coefficient 190, passage au coefficient 215 pour la plupart ; annulation de la commission de validation jusqu'au coefficient 215 ; combat pour que les diplômés soient rémunérés à leurs coefficients ; défense des logements de l'usine avec une baisse des loyers 25 % ; sans oublier que FO s'est battu contre l'abus de la polyvalence où les opérateurs étaient sollicités pour exercer deux métiers à la fois. A moins d'un mois des élections, FO continue d'assumer ses responsabilités en signant la prime de relève, que l'équipe compte étendre et faire évoluer, agissant jusqu'à la dernière seconde de son mandat dans l'intérêt des salariés.

Défendre les salariés

« Sur un plan plus large, fait remarquer François Zarbo, représentant syndical national FO chez ArcelorMittal, FO se félicite qu'ArcelorMittal ait fini par investir 90 millions d'euros pour la nouvelle ligne de recuit

continu, qui va permettre de viser les marchés des aciers électriques haut de gamme, en particulier ceux de l'énergie et de l'automobile. »

« Notre mandat s'est révélé difficile, confie Frédéric Albepart, car notre équipe était constituée seulement de quatre personnes pour lesquelles le syndicalisme était un domaine neuf. Pourtant, nous avons fait avancer les choses dans de nombreux domaines, en ayant en plus du gérer et assumer seuls la gestion du C.E. » Conséquence : Encouragé par les salariés qui sont devenus des adhérents et, pour certains, de nouveaux candidats, FO peut aujourd'hui présenter une liste dans tous les collèges ! Pour le secrétaire fédéral Frédéric Souillot, qui sera présent sur le site les 15 et 16 octobre afin d'expliquer tout ce que FO fait au niveau national pour pérenniser les sites d'ArcelorMittal et exposer aux salariés ce qu'apporte le syndicalisme réformiste, l'enjeu de cette élection est simple : « Si nous voulons progresser à Saint-Chély d'Apcher, c'est pour pouvoir défendre plus efficacement les salariés, leurs emplois et l'industrie, notamment dans la perspective des NAO qui débiteront en novembre pour les sites d'ArcelorMittal Méditerranée. » Pour Frédéric Homez, secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie, pas de doute : la méthode choisie est la bonne. « Dans cette campagne, qui est le reflet de son action au quotidien, l'équipe FO a montré que les responsables de notre organisation sont sur le terrain, au plus près des salariés. Ils savent aussi qu'ils peuvent compter sur tout le poids de notre organisation pour les soutenir et les aider à se développer. » Les métallos de Saint-Chély ont d'ailleurs reçu la visite et le soutien de l'équipe FO de Fos-sur-Mer, avec laquelle elle a travaillé sur de nombreux sujets depuis les dernières élections. « Nous avons pu constater que depuis 4 ans l'équipe en place a fait un travail remarquable sur le site, explique le délégué syndical FO de Fos-sur-Mer David Thourey, et qui ne pourra qu'être reconnu par l'ensemble des salariés. »

Volkswagen veut poursuivre sa croissance

Alors que le compte à rebours avant les élections professionnelles est en marche, l'équipe FO de Volkswagen de Villers-Cotterêts mène une campagne de terrain aussi efficace que minutieuse. Le 27 septembre, elle a reçu le renfort de Jean-Claude Mailly, secrétaire de la Confédération FO, venu visiter le site à la tête d'une délégation de la Fédération FO de la métallurgie.



Une visite très appréciée par les salariés.

Les salariés du site Volkswagen de Villers-Cotterêts ont reçu le 27 septembre une visite qu'ils ont beaucoup appréciée : le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, accompagné du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du secrétaire de l'UD02 Gérald Fromager et de Jean-Louis Pion, secrétaire de l'USM de l'Aisne et secrétaire adjoint de l'UD02.

En compagnie du délégué syndical et secrétaire du syndicat FO Yann Huat, ils ont pu visiter intégralement ce gigantesque site, l'un des plus importants de la région, qui compte près de 1 500 salariés et abrite le magasin de pièces de rechanges pour la France du constructeur allemand, et voir de près les conditions de travail des salariés. Dans cet établissement à la pointe de la technologie se trouve également l'activité d'importation des véhicules destinés au marché français. Alors que les élections professionnelles doivent se tenir en octobre, les responsables de notre organisation avaient à cœur d'aller à la rencontre des salariés, lesquelles les ont largement sollicités au cours de nombreux échanges. « Les salariés ont beau-

coup apprécié de voir les leaders de notre organisation venir à leur rencontre et échanger avec eux, et pour ceux qui ne le savaient pas encore, de découvrir que chez FO la proximité n'est pas qu'un mot », explique le secrétaire du syndicat FO Yann Huat.

Ouvert au dialogue

La délégation FO a ensuite rencontré avec la direction du site afin d'appuyer les revendications portées par notre organisation sur plusieurs dossiers. Volkswagen est certes assez épargnée par la crise et le groupe se porte bien malgré une conjoncture plutôt mauvaise pour le secteur automobile. Les salariés ne font donc pas face à de grands risques au plan social et industriel, mais il n'en reste pas moins que des améliorations peuvent et doivent être apportés sur certains sujets. Ainsi, FO revendique les mêmes avantages pour tous les salariés, quelle que soit leur catégorie, par exemple au niveau de l'abondement pour le PERCO. Des inquiétudes existent aussi concernant la volonté de la maison-mère de voir le site se diriger vers une cogestion à l'allemande. Sur ce point, FO est ouvert au dialogue

mais n'entend pas aller contre ses valeurs, ni contre les intérêts des salariés. Frédéric Homez a d'ailleurs rappelé les liens unissant notre organisation et son homologue allemande IG Metall. Enfin, les conditions de travail ont été évoquées, notamment dans la perspective de l'ouverture, en mars 2014, d'un nouveau bâtiment à Roissy. FO surveille de près ce dossier et s'assurera que pour les salariés affectés à ce nouveau site, et qui verront donc leur temps de transport augmenter, cela ne se traduise pas par une perte de temps et d'argent.

Ces dossiers sont évidemment au cœur de l'action de l'équipe FO, qui a axé sa campagne électorale sur sa connaissance du terrain et des salariés. « Nous sommes venus les assurer de notre soutien et rappeler à tous que derrière l'équipe, il y a une organisation forte et déterminée au service des salariés », a expliqué Frédéric Homez. Par sa présence permanente et sa disponibilité, FO règle de nombreux problèmes et les salariés le savent. « Ils ont toutes les raisons de faire confiance à FO car nous avons toujours été à leurs côtés et avons toujours agi de manière à défendre au mieux leurs intérêts, déclare Yann Huat. C'est pourquoi moi et mon équipe croyons qu'au moment de glisser leur bulletin dans l'urne, ils sauront quel est le meilleur choix pour eux. »



La délégation FO a pu effectuer une visite complète du site.

KDI se mobilise pour sauver l'emploi



Les salariés ont répondu à l'appel de FO, ici à Woippy, en Lorraine.

FO avait prévenu : la loi sur la sécurisation de l'emploi pouvait générer des effets pervers pour les salariés. Ceux du groupe KDI, spécialiste de la distribution de produits métallurgiques pour de nombreux secteurs de l'économie (le BTP, l'industrie, l'énergie, l'aéronautique, la construction navale, la distribution spécialisée, les services et les collectivités...), le vérifient aujourd'hui à leurs dépens au travers d'un second plan social qui menace près de 180 emplois et contre lequel FO a mobilisé le 18 septembre. En juillet 2012, la direction du groupe présente un plan de

sauvegarde de l'emploi (PSE) qui doit concerner 246 salariés sur les 1 800 que comptent ses sites en France. Baptisé « compétitivité 2013 », il est sensé pallier à la baisse des commandes liée à la mauvaise santé du marché du bâtiment. Mais le plan est bancal et notre organisation a aussitôt décidé de l'attaquer devant le Tribunal de grande instance. « Le TGI a contraint la direction à revenir autour de la table des négociations, expliquent Marlène Bourdin, déléguée syndicale centrale FO de KDI, et Katy Bonan, DSC adjointe et déléguée syndicale au siège du groupe. Cela

nous a permis d'améliorer les mesures d'accompagnement, notamment par l'application de la convention cadres pour les ETAM au niveau du calcul du nombre de mois d'indemnisation. » Les salariés pensent en avoir fini et le PSE entre en application quand, au mois d'août, coup de théâtre : la direction lance un deuxième PSE, qu'elle présente comme la continuité du premier, qui n'est même pas terminé !

Jouant sur les mots, la direction tente de faire croire que seuls 46 salariés seront licenciés au terme du deuxième plan. Mais FO n'est pas dupe. D'autant que le groupe ferme temporairement ses agences commerciales durant une partie de l'été, alors qu'il faut justement regonfler les carnets de commande... « Rien de tout ceci n'est cohérent, tempête Marlène Bourdin, et derrière les ambiguïtés du discours se cache une logique purement financière dont la mise en œuvre est facilitée par la loi sur la sécurisation de l'emploi ! » Face à une stratégie intolérable dont les salariés seraient les seuls à payer les frais, notre organisation a déclenché une mobilisation nationale assez suivie le 18 septembre. Face à ce mouvement, la direction a voulu justifier ce second PSE, sans convaincre les salariés qui, avec FO, ne comptent pas en rester là.

PSA Herimoncourt prêt à la mobilisation



L'équipe FO d'Herimoncourt mobilisée pour défendre les salariés.

Les adhérents et militants du syndicat FO de PSA Herimoncourt (Doubs) se sont retrouvés pour leur assemblée générale autour de leur secrétaire Philippe Vourron et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot, du secrétaire de l'UD25 René Michoulier, de la secrétaire de l'UL Nadia Zedmia et du secrétaire de syndicat FO PSA de Sochaux Pascal

Pavillard le 4 juillet à l'Union locale d'Exincourt.

Ensemble, ils ont fait le point sur la situation de leur site et ont réaffirmé la nécessité du maintien de l'emploi dans le groupe PSA. Alors que se poursuivent les négociations pour finaliser le « Nouveau Contrat Social » avec la direction, ils ont revendiqué la prise en compte des positions

de notre organisation dans ce dossier. Plus largement, ils ont exprimé leurs préoccupations face à un contexte qui voit trop de délocalisations et d'externalisations, et pointé l'urgence de mettre un coup d'arrêt au dumping social et fiscal. Le sort des anciens, dont l'accompagnement doit être sans cesse amélioré afin que ceux qui ont tant donné puissent partir sans garder un goût amer, a également été au cœur des échanges. A cet égard, les métallos ont rappelé l'importance du suivi du PREC.

Ils ont renouvelé leur bureau syndical, et adopté les rapports d'activité et de trésorerie. Frédéric Souillot est intervenu pour un point sur l'actualité nationale et les négociations en cours. Rejoignant les militants sur la nécessaire attention à porter aux anciens et à leur trajectoire, il a donné rendez-vous aux métallos le 10 septembre, les exhortant à se mobiliser pour la défense des retraites.

TOUS LES
AVANTAGES
D'UNE MUTUELLE
DE PROXIMITE QUI
VOUS CONNAIT BIEN



MAB

Mutuelle
Aéronautique
Bouguenais

Mutuelle de proximité
ouverte à tous

La
complémentaire
santé
pour tous

✓ **Vous êtes salarié AIRBUS :**

↳ Nous vous proposons de renforcer vos garanties santé.

✓ **Vous n'êtes pas salarié AIRBUS :**

↳ Nous vous proposons des contrats adaptés à vos besoins.

N'HESITEZ PAS, PRENEZ CONTACT AVEC LA M.A.B

Un seul numéro de téléphone, une seule adresse mail pour un meilleur service à l'adhérent

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Tous les jours de 8h à 12h
Téléphone : 02 51 19 74 96
Fax : 02 51 19 91 27
E-mail: mab@mutuelle-mab.fr

HORAIRES D'OUVERTURE:

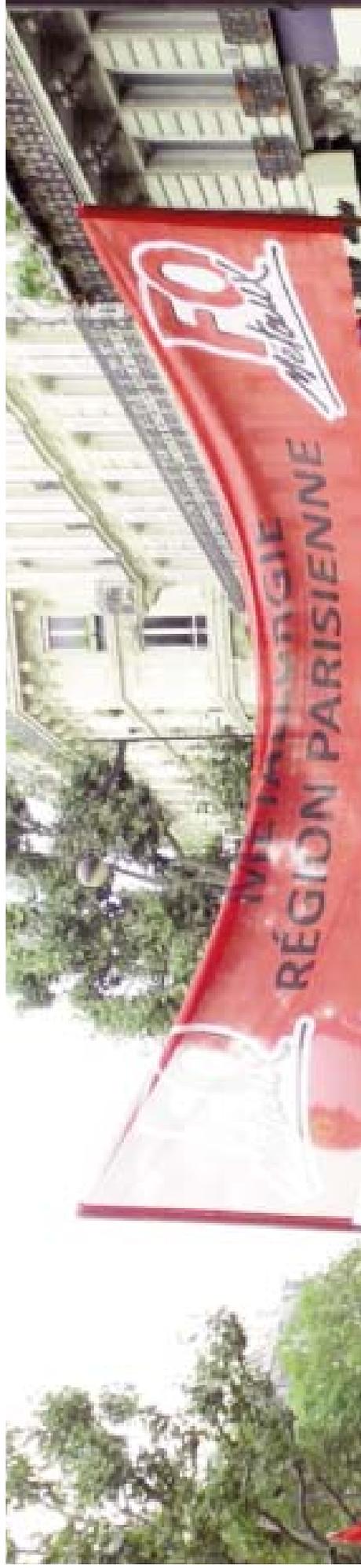
Du lundi au jeudi
Matin: 10h00 à 13h30
Après midi: 15h15 à 16h15
Vendredi
Accueil fermé au public

Mutuelle Aéronautique Bouguenais
Rue de l'Aviation- BP 4307 - 44343 Bouguenais cedex
Organisme régi par le livre II du code de la Mutualité - SIREN n°342 826 575

FO
Métall



**La défense des retraites, ce n'est pas que
des mots, mais avant tout des actes !**





Rejoignez FO !

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

Coordination Bull : le succès au rendez-vous



Une équipe au service des salariés.

Plus d'une vingtaine de délégués syndicaux représentant les différents établissements et filiales du groupe Bull ont participé à la réunion de coordination FO du groupe le 2 juillet dans les locaux de la Fédération autour de leur délégué syndical central Christian Mérot, et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller. Ensemble, ils ont pu faire le point sur les dossiers revendicatifs et le développement de FO dans le groupe Bull.

La politique salariale a occupé une grande partie des débats. Craignant un gel des salaires, FO a lancé en janvier une grande pétition dans tout le groupe Bull, qui fut un succès avec 1 200 signatures, soit 80 % des salariés contactés. Si le blocage des salaires

a été évité, la direction n'a proposé à l'ouverture des NAO que 1,84 % de budget d'augmentations individuelles, promotions incluses. Après deux débrayages à l'initiative de FO, une augmentation générale de 2 % a été obtenue pour les 560 salariés (10 % de l'effectif) gagnant moins de 31 000 euros par an. La direction a aussi accepté de reconduire la mesure qui prévoit qu'aucun salaire de Bull ne peut être inférieur au minimum conventionnel + 3 %. Près de 400 salariés sont concernés d'où l'importance des négociations de branche.

Autre sujet brûlant : le projet de cession de l'activité formation du groupe qui concerne 29 personnes, dont 20 ont plus de 50 ans. Opposée à ce projet, jugé dangereux

pour les salariés, la coordination a étudié les moyens de protéger au mieux leurs intérêts dans une période difficile pour la mobilisation. Un cahier de revendications a été établi.

Deux autres dossiers importants furent également à l'ordre du jour : les indemnités de repas non revalorisées depuis plusieurs années et que la direction voudrait encore réduire. Une action en justice avec l'aide de la Fédération est en cours pour le respect des conventions collectives sur ce point ; l'équilibre des régimes de prévoyance de plusieurs filiales entrées récemment dans le groupe, dont le déficit actuel fait craindre une remise en cause des garanties.

Les discussions se sont aussi concentrées sur le développement de FO chez BULL. Le nombre de syndiqués progresse, il a doublé depuis les dernières élections en 2010. Avec la désignation de RSS dans deux sociétés, FO est désormais le syndicat le mieux implanté dans les différentes filiales de Bull. Une belle performance, saluée par le secrétaire général de FO Métaux Frédéric Homez, venu féliciter les métallos pour l'occasion. Forts des avancées, ils ont décidé de poursuivre la campagne de syndicalisation, meilleure façon de préparer les élections CE et DP qui auront lieu en fin d'année.

Groupe Fiat : mieux se coordonner pour se développer



Patrick Martin va coordonner l'échange d'informations chez Fiat.

Les délégués syndicaux des différentes entités du groupe Fiat se sont réunis le 4 septembre à la Fédération

FO de la métallurgie autour des secrétaires fédéraux Jean-Yves Sabot et Paul Ribeiro afin de partager leurs réflexions sur les moyens de renforcer et de mieux coordonner leurs actions.

Fiat Industrial Group compte plusieurs sites en France : FPT et Iveco pour les camions et les bus emploient respectivement près de 1 600 salariés sur trois sites et 1 500 salariés, et CNH, spécialiste des machines agricoles, fait travailler 1 500 salariés sur cinq sites. Dans une telle configuration, l'échange d'informations entre les équipes syndicales s'avère incontournable pour une action syndicale efficace, mais aussi dans la perspective du développement syndical. C'est pourquoi

Patrick Martin, délégué syndical central de FPT et membre de la Commission Administrative Fédérale, a accepté d'assumer une mission de coordination du groupe Fiat. « Face à une direction qui, elle aussi, renforce la coordination de ses différents sites, explique Patrick, nous devons mieux nous organiser de manière à être plus fort. » Il va donc s'employer à favoriser l'échange d'informations entre les sites et la mise en relation des représentants de notre organisation au sein de chaque entité. Avec cette nouvelle organisation du travail syndical au sein du groupe Fiat, FO Métaux entend bien amplifier son développement et renforcer son poids pour défendre plus efficacement les salariés.

IndustriALL au rendez-vous de l'aéronautique



Philippe Fraysse a exposé les actions et valeurs de FO.

Le salon du Bourget, en juin, n'a pas seulement été l'occasion pour les entreprises du secteur de présenter leurs nouveautés et d'engranger les commandes. L'alliance mondiale des syndicats de l'industrie aéronautique d'IndustriALL Global Union, dont FO est un des membres fondateurs, a profité de ce rassemblement pour se réunir les 17 et 18 juin à Paris pour une conférence,

à laquelle participait le secrétaire fédéral Philippe Fraysse, entouré de délégués FO de plusieurs acteurs majeurs du secteur, comme EADS, Safran, Snecma, Dassault Aviation, Thales Alenia Space, Airbus, Astrium, Eurocopter et Cassidian.

Au cours de cette réunion, l'importance de l'industrie aéronautique dans l'économie mondiale a été examinée, et si tous les participants ont conclu à sa bonne santé, ils se sont également retrouvés autour de cette idée, résumée par Philippe Fraysse : « Nous ne sommes pas pour autant sans travail syndical à faire. » Car cette industrie et ses salariés font aujourd'hui face à de nombreux défis, parmi lesquels les conséquences des politiques d'austérité, un mouvement inquiétant d'affaiblissement du droit du travail dans de nombreux pays, la poursuite de l'externalisation et une concurrence chaque jour plus déloyale de la part de pays ne respectant pas les règles du commerce international.

Détaillant la situation en France et les actions de notre organisation, Philippe Fraysse est revenu sur la participation

de FO Métaux au Conseil National de l'Industrie et à plusieurs de ses groupes de travail, mais également sur les dossiers qui retiennent l'attention de la Fédération FO de la métallurgie, comme l'évolution des relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants, la situation des aérostructures ou les conditions de travail, particulièrement difficiles chez les sous-traitants du fait de l'augmentation des cadences. Rappelant que FO Métaux parvenait, grâce à une politique contractuelle vivante et efficace, à obtenir de bons accords salariaux dans les grands groupes, il a insisté sur la nécessité de « continuer d'unir nos efforts pour améliorer et préserver l'avenir des salariés que nous représentons, tant au niveau de leurs conditions de travail que de leur rémunération et de leurs emplois. »

Afin de trouver des solutions permettant de garantir les droits des salariés et de continuer de défendre leurs intérêts, la conférence a décidé de lancer la mise au point d'un plan d'action et de renforcer le développement d'IndustriALL dans l'aéronautique.

Savelys : rencontre au sommet



Une réunion qui a permis d'aborder des problématiques communes.

Le 3 septembre s'est tenue la première rencontre des représentants FO de GDF Suez et du groupe Savelys dans les locaux de la Fédération FO de la métallurgie.

Autour du secrétaire fédéral Eric Keller, Gildas Gouvaze, coordinateur FO pour

le groupe GDF SUEZ, Jean-Pierre Vallery, délégué syndical central (DSC) GDF Suez, Alain Cabran, le nouveau DSC Savelys, Antoine Manzanera, délégué syndical Savelys pour la région Rhône-Alpes, et Brigitte Rozan, DSC adjointe Savelys, ont échangé sur la situation éco-

nomique et sociale du groupe GDF Suez.

« Se réunir pour aborder différentes problématiques communes nous semblait important, explique Eric Keller. Au sein de cet ensemble de près de 4000 salariés, la Fédération FO de la métallurgie compte en effet de nombreux militants, en particulier chez Savelys. »

C'est pourquoi les participants ont abordé des sujets d'actualité comme l'accord sur les contrats de générations ou les retraites, sur lesquels notre organisation apportera tout son soutien à l'équipe FO Groupe GDF Suez pour faire valoir les droits des salariés et pour défendre leurs intérêts.

Une prochaine réunion devrait s'organiser, avec cette fois tous les représentants FO des diverses implantations métaux que compte la Fédération dans le groupe GDF Suez. Gildas Gouvaze et Jean-Pierre Vallery seront conviés à ces travaux.

Coordination SCA Peugeot Retail : année chargée en vue



FO est la première organisation syndicale chez SCA Peugeot Retail.

Les délégués FO de la SCA Peugeot Retail, filiale du groupe PSA, se sont réunis en coordination le 11 juillet à la Fédération autour de leur délégué syndical central Eric Bonnaire et du délégué syndical central suppléant Sylvain LE, et en présence du délégué fédéral en charge de la formation et de l'ANFA Bertrand Mazeau et du secrétaire du Syndicat Général de la région parisienne Denis Bieber. Ils

ont été rejoints par les élus FO au CE des filiales parisienne de la SCA et des filiales Peugeot autonomes.

A l'occasion de cette réunion, les participants ont fait le point sur la situation économique et sociale de leurs établissements. Les délégués ont également débattu des négociations en cours –notamment sur le contrat de génération–, de l'ANI, du dossier mutuelle, des cessions en cours,

de la composition du CCE et des commissions en CCE.

Bien entendu, le développement syndical a tenu une place importante lors des interventions, même si FO continue de mériter et de gagner la confiance des salariés, qui ont fait de notre organisation la 1^{ère} de la SCA (39 %). En effet, le nouveau système de représentativité impose d'intensifier les actions en matière de syndicalisation. FO, avec l'ensemble des élus, compte bien agir dans ce sens pour faire augmenter son audience lors des élections professionnelles qui restent à venir en 2014 et 2015 avec les élections de la SCA et des filiales Peugeot autonomes, afin de pouvoir aussi maintenir le mandat des délégués syndicaux sur les établissements de la SCA et filiales.

La réunion a également permis de revenir sur les négociations en cours de la branche des services de l'automobile dont notamment sur la couverture santé et les salaires minima. Autant dire que pour FO, l'année 2014 chez la SCA Peugeot Retail promet d'être bien chargée !

Fonderies du Poitou : la vigilance toujours de mise



FO reste vigilant sur l'activité des Fonderies du Poitou.

Les métallos des Fonderies du Poitou ont tenu leur assemblée générale le 17 juillet –la première depuis les élections professionnelles de juin qui ont donné 20 % à FO– autour de leur délégué syndical Jean-Jacques Cottier et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot et de la secrétaire de l'USM de la Vienne Yvette Courtois.

Cette réunion a permis de faire le point sur la situation de notre organisation au sein de l'entreprise, et notamment de finaliser la fusion de FO FDPA et du syndicat autonome UDT ALU. L'activité du site au rachat par ST Jean Industries après les péripéties endurées par les salariés des fonderies en 2011 a également été examinée. Depuis le sauvetage, et comme voulu par le Tribunal

de Commerce, Renault tient ses engagements quant au volume d'activité ou aux salaires. D'ici la fin de l'année, le constructeur devrait permettre à la fonderie d'atteindre son point d'équilibre avec 800 000 culasses. Cependant, des craintes subsistent et suscite la vigilance de notre organisation. En effet, le jugement du Tribunal de Commerce oblige Renault à laisser à l'entreprise le temps nécessaire pour diversifier ses clients et sa production (dont le constructeur au losange représente 90 % aujourd'hui) jusqu'en 2015. Depuis 6 mois, la nouvelle direction cherche effectivement de nouveaux clients. Mais rien n'est fait et FO entend bien obtenir des explications sur cette situation inquiétante. Les participants ont aussi évoqué la stratégie pour les négociations à venir et pour faire vivre la politique contractuelle afin de renforcer l'attractivité de notre organisation, déjà considérable du fait de son rôle dans le sauvetage de l'entreprise.

PSA Valenciennes : FO conserve la confiance des salariés



Le salariés savent qu'ils ont raison de se tourner vers notre organisation.

Les métallos du site PSA de Valenciennes se sont réunis à l'occasion de leur assemblée générale le 6 septembre autour de leur secrétaire Sébastien Jasnowski, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie et du secrétaire de l'UD 59 Lionel Meuris dans les locaux de l'Union Locale de Valenciennes. En cette période d'incertitude pour le constructeur au lion, les salariés vivent dans une inquiétude grandissante et étaient nombreux à participer à l'assemblée. Le contrat social actuellement en cours de négociation a natu-

rellement été au cœur des débats. « Notre organisation exerce la plus grande vigilance sur ce dossier et n'acceptera pas n'importe quoi », a rassuré Sébastien Jasnowski. Ce à quoi les participants ont réagi en exprimant leur confiance dans l'action de FO. Les discussions ont ensuite tourné autour du site de Valenciennes et de son activité, qui connaît depuis quelques mois de nombreuses journées de chômage partiel. Malgré ce climat difficile, le syndicat FO ne cesse d'enregistrer de nouvelles adhésions. « C'est le résultat d'un travail de fond mais aussi d'une approche de l'action syndicale propre à FO, explique Sébastien. Nous sommes attentifs aux salariés, nous

menons une réflexion approfondie sur tous les dossiers, nous n'agissons jamais dans la précipitation mais nous savons nous mobiliser quand cela est nécessaire, et les salariés ont bien compris que notre méthode était la meilleure pour les défendre. »

Frédéric Homez est intervenu pour un point sur l'actualité nationale au cours duquel il a évoqué notamment les dossiers de la compétitivité, des retraites et du contrat de génération. Lionel Meuris a rappelé l'importance de la mobilisation du 10 septembre contre la réforme des retraites ainsi que la venue de Jean-Claude Mailly à Lomme le 13 septembre. Jean-Yves Sabot a dressé un panorama de l'industrie automobile et de ses enjeux pour les salariés français avant de revenir sur l'actualité de PSA et la négociation en cours au niveau du groupe. Rappelant la vigilance de notre organisation sur ce dossier, la Fédé a également félicité l'équipe FO de Valenciennes pour la qualité du travail syndical qu'elle mène. Après l'adoption à l'unanimité des rapports d'activité et de trésorerie, les métallos ont reconduit Sébastien Jasnowski à la tête du bureau syndical, témoignant leur confiance dans l'action de notre organisation et leur volonté de la voir se poursuivre.

Eric Aubonneau nous a quittés



Les métallos bordelais ont ressenti un grand pincement au cœur à l'annonce de la disparition d'Eric Aubonneau, survenue le 19 Juillet suite à une crise cardiaque à l'âge de 55 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 23 Juillet à Andernos, à l'Eglise St Eloi, en présence des nombreux collègues et amis venus lui rendre un dernier hommage. Originaire de Madagascar, Eric habitait à Andernos et devait se marier avec sa compagne le 24 Août de cette année, après 13 ans de vie commune. Il avait commencé à travailler à Evry, dans les années 1980, après avoir obtenu un CAP monteur câbleur en construction électrique. Il a été responsable de chantier électrique

et électro-mécanique, puis il a fait plusieurs missions intérimaires en électricité.

Il avait été accidenté en 1998 et reconnu à la MDPH (Maison Départementale des Personnels Handicapés) comme Travailleur Handicapé. C'est en janvier 2011 qu'il était entré chez Synergy, entreprise adaptée située à Pessac (employant 80% de salariés handicapés), tout d'abord en CDD puis en CDI. Dès son entrée dans l'entreprise, et devant le travail accompli par l'équipe FO depuis 2000, il avait tout naturellement rejoint le syndicalisme réformiste. Eric a, au sein de FO, trouvé des militants attentifs aux faits et causes des salariés handicapés et avait fortement apprécié l'initiative de l'USM FO de la Gironde d'organiser un stage de formation économique et syndicale pour ses collègues sourds et malentendants, tout comme il avait participé au colloque régional "Travail et Handicap"

organisé à Bordeaux le 15 mai dernier. Nicolas Raynaud, délégué syndical FO à Synergy, se souvient d'un homme « exemplaire, patient, dévoué, très sympathique, très à l'écoute de ses collègues et des camarades de FO, d'une gentillesse peu commune. »

Barbara-Laurence Ronteix, déléguée FO du personnel de Synergy, a fait part de la douleur intense que l'ensemble des salariés de Synergy ont éprouvée. « Dès que FO avait besoin, il répondait présent. » Il avait l'âme d'un vrai militant, précis dans ses prises de positions et ses analyses, n'hésitant pas à défendre les intérêts des salariés et de l'entreprise, toujours animé par une volonté farouche d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de ses collègues handicapés. La Fédération partage la douleur de sa famille, de sa compagne et de tous ceux qui l'ont connu, leur adressant ses plus sincères condoléances.

Mobilisation contre

A l'appel de FO et de plusieurs autres organisations syndicales, les salariés contre le projet de réforme des retraites. Ils étaient près de 360 000 à battre plus que tenir leur rang dans les cortèges.



Paris



Limoges



Toulouse



Nancy



Valenciennes



Longwy

la réforme des retraites

ont défilé dans les rues de nombreuses villes de France le 10 septembre le pavé en exigeant le retrait du texte. Comme toujours, les métallos ont fait FO Métaux revient en images sur cette journée de mobilisation.



UNIA - FO Métaux : l'amitié syndicale au beau fixe



La délégation FO conduite par Frédéric Homez.

La Suisse, l'autre pays du syndicalisme ? C'est une évidence pour notre organisation et pour les métallos. Le pays abrite le siège du BIT et d'IndustriALL Global Union, mais surtout il est aussi synonyme d'une amitié et d'un lien indéfectible avec UNIA, le principal syndicat de la Confédération Helvétique. Du 11 au 13 septembre, une délégation FO Métaux conduite par le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, et composée des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Marie-Josée Millan, du secrétaire des Métaux de Sochaux Pascal Pavillard, Pascal Perreau, Nadia Zedmia, Patrick Kammenthaler

(UMS67) et Jean-Pierre Beck, s'est rendue à Sion pour la rencontre annuelle FO Métaux - UNIA. Ils ont été reçus par Renzo Ambrosetti, président d'UNIA et vice-président d'IndustriALL European Trade Union, Blaise Carron, représentant UNIA Valais, Pierluigi Fedele, représentant UNIA Jura, Francisco Pires et Jean-Pierre Chapuis.

Les discussions ont notamment permis des échanges riches sur les problématiques communes aux deux organisations, en particulier celles concernant le travail transfrontalier et les risques de dumping social qui lui sont liés. En effet, depuis plusieurs années, un nombre croissant de travailleurs français se

tourment vers la Suisse, attirés par des salaires plus élevés qu'en France, mais qui demeurent moins élevés que pour les natifs helvétiques. En résulte une stagnation des salaires en Suisse, au moment où UNIA négocie activement la mise en place d'un salaire minimum. Face à cette situation difficile, FO Métaux a partagé son expérience et va continuer d'aider ses homologues suisses pour parvenir à améliorer la situation. Les questions internationales ont été plus largement abordées, notamment via l'expérience des deux organisations au sein d'IndustriALL.

Les deux organisations, qui partagent une même approche des problématiques économiques et sociales, ont décidé de participer le plus souvent possible à leurs manifestations respectives et de mettre en place au niveau d'IndustriALL un groupe de travail FO-UNIA. Ce dernier aura pour mission de concevoir des actions de sensibilisation à la question du travail frontalier afin que les salariés n'acceptent pas des conditions de travail qui seraient au final préjudiciables des deux côtés de la frontière. Les USM, dont plusieurs représentants étaient présents, auront un rôle à jouer en partageant leurs connaissances et leur expertise avec nos amis suisses. La rencontre s'est achevée sur une vibrante célébration de l'amitié franco-suisse.

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

A retourner à :

Fédération FO de la métallurgie
9, rue Baudoin
75013 Paris (Tél. 01 53 94 54 00)

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Tél. :
.....
Entreprise :

Attention à la prescription !

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a aussi impacté les délais de prescription applicables en droit du travail. Faisons le point, thème par thème, sur ces nouveaux délais.

Actions portant sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail

Principe	Exceptions
Les actions se prescrivent par 2 ans (et non plus 5 ans). La prescription démarre à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit.	Certains actions conservent des délais spécifiques (L 1471-1 CT) : <ul style="list-style-type: none"> - les actions en réparation d'un dommage corporel causé à l'occasion de l'exécution du contrat de travail (10 ans), - les actions exercées pour des faits de discrimination ou de harcèlement moral et sexuel (5 ans), - les actions en paiement ou en répétition du salaire (voir ci-dessous).

Actions portant sur le paiement ou la répétition (= remboursement) du salaire

Principe	Remarques
Les actions se prescrivent par 3 ans (et non plus 5). La prescription démarre à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit. La demande portera donc sur les 3 dernières années à compter de ce jour ou, lorsque le contrat est rompu, sur les sommes dues au titre des 3 dernières années précédant la rupture du contrat (article L3245-1 du code du travail).	Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux prescriptions en cours à compter du 14 juin 2013, sans que la durée totale de la prescription puisse excéder la durée prévue par la loi antérieure ! Ainsi, les actions introduites avant l'entrée en vigueur de la loi resteront soumises aux anciennes prescriptions. De même, c'est l'ancienne loi qui s'appliquera à ces affaires pour l'appel et la cassation.

En pratique :

1^{er} cas

Un salarié souhaite contester son licenciement, qui a eu lieu en juillet 2009, il y a 4 ans. Ce salarié ne dispose donc que d'un an, suite à la promulgation de la loi, pour contester sa rupture, et non de deux ans comme le prévoient les nouvelles dispositions. La loi prévoit en effet, dans une telle hypothèse, que la durée totale de la prescription ne puisse pas dépasser 5 ans, la durée de l'ancien délai de prescription. Le salarié a donc jusqu'en juillet 2014 pour agir contre la rupture de son contrat de travail.

2nd cas

Un salarié souhaite contester la rupture de son contrat de travail survenue il y a 2 ans, en juillet 2011. Ce salarié dispose donc de 2 ans, soit juillet 2015, suite à la promulgation de la loi, pour contester la rupture de son contrat. Cela permet ainsi de respecter la nouvelle prescription de 2 ans, sans dépasser l'ancienne de 5 ans.

Actions relatives au cas de discrimination

Principe	Remarques
Le délai de prescription n'a pas été remis en cause par la loi pour les cas de discrimination. Les actions se prescrivent par 5 ans . La prescription démarre à compter de la révélation de la discrimination. A défaut de révélation, le délai de prescription ne court pas.	Les dommages et intérêts doivent tout de même réparer l'entier préjudice résultant de la discrimination. L'évaluation du préjudice est donc dissociée de la prescription de l'action.

Recours en matière de licenciement économique

Prescription applicable	Type de contestation
Prescription de 2 mois pour saisir le juge administratif	L'article relatif à la prescription de l'action en référé portant sur la régularité de la consultation du CE (15 jours) a été supprimé. Dorénavant l'accord PSE, le document élaboré par l'employeur à défaut d'accord, le contenu du PSE, les décisions prises par l'administration et la régularité de la procédure de licenciement collectif ne pourront plus faire l'objet d'un litige distinct de celui relatif à la décision de validation ou d'homologation (L 1237-1CT). La prescription sera alors de 2 mois et commencera à compter de la notification de validation ou d'homologation pour l'employeur et à compter de la date à laquelle la décision a été portée à leur connaissance pour les organisations syndicales et les salariés.
Prescription de 3 mois	Cela concerne les accords de méthode. Le délai court à compter du dépôt de l'accord à la Direccte.
Prescription de 12 mois	Cela concerne les actions individuelles portant sur la validité et la régularité du licenciement pour motif économique. Le délai court à compter de la dernière réunion du CE ou, dans le cadre de l'exercice par le salarié de son droit individuel, à compter de la notification du licenciement. Attention ! Il s'agit seulement des contestations susceptibles d'entraîner la nullité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique, en raison de l'absence ou de l'insuffisance d'un plan de sauvegarde de l'emploi . On ne voit pas encore bien ce que cela recouvre sachant qu'a priori le contentieux de la nullité du PSE ressort maintenant du juge administratif (délai de 2 mois). On attend des précisions à ce sujet.
Prescription de 2 ans	Cela concerne les contestations du motif économique, ou celles relatives au reclassement par exemple, qui sont portées par le salarié devant le conseil de prud'hommes.

Recours en matière de licenciement économique

- Le délai de **6 mois** pour dénoncer un reçu pour solde de tout compte, à compter de la signature ;
- Le délai de **12 mois** pour contester une rupture conventionnelle homologuée, après l'homologation;
- Le délai de **12 mois** pour contester la rupture d'un contrat résultant d'une adhésion à un contrat de sécurisation professionnelle, à compter de la signature.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Le mot du mois

Travail

À l'heure où la « pénibilité » revient dans l'actualité sociale, il n'est pas inutile de rappeler que tout travail est par essence pénible. Bien pis, c'est un supplice. En tout cas si l'on se réfère à l'étymologie du mot, issu du latin *tripalium*, qui désignait un dispositif à trois pieds servant à immobiliser les boeufs ou les chevaux pour les ferrer, puis, par extension, un instrument de torture. Si l'objet n'existe plus guère, le mot figure toujours dans le dictionnaire avec ce premier sens, et donne au pluriel *des travaux*.

Quant au vrai travail, et aux travaux, ils ont tout de même conservé cette idée d'action épuisante, et parfois héroïque à force de difficulté : les mères se souviennent que c'est le moment le plus douloureux de l'accouchement (celui des contractions utérines) et l'on sait ce que les douze travaux d'Hercule coûtèrent d'efforts surhumains à l'intéressé. Ce peut être aussi un travail de Romain ou de bénédictin – ce dernier plus intellectuel, mais toujours long et minutieux, comme sait seul en accomplir un *bourreau de travail*.

Au sens propre, et dans son acception la plus étroite, il désigne l'action de travailler une matière, plus souvent d'ailleurs par un artiste ou un artisan que par un ouvrier de l'industrie : le travail du bois, du marbre, etc. Puis il s'élargit sur plusieurs plans pour désigner toute la fonction (« En quoi consiste votre travail ? »), son résultat (« Bravo ! C'est un excellent travail »), voire le lieu où il s'accomplit (« Je me rends à mon travail »).

Et en y arrivant, pour oublier ce qu'il peut avoir de pénible et vous donner du coeur à l'ouvrage, vous pouvez toujours vous retrousser les manches en récitant avec conviction ces vers de Lamartine :

*Ô travail, sainte loi du monde,
Ton mystère va s'accomplir !*

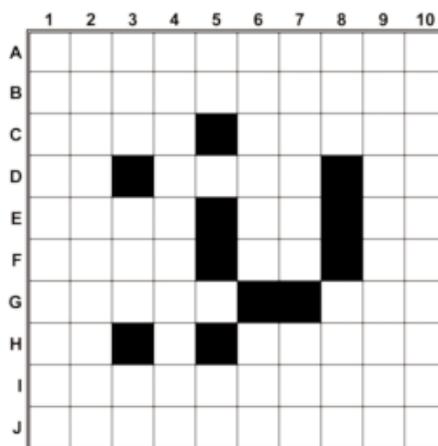
Mots croisés n° 523

Horizontalement

A. Des disparus encore très présents pour les enfants et les chercheurs. B. Touchèrent, en général sans émouvoir. C. En deux mots, c'est une façon de couler. Manque de souplesse, à moins qu'il ne soit mort. D. Dans la mare. Interjection. Précieux. E. Commence toujours par être attendu. Participe passé. A donc trouvé drôle. F. Ont beaucoup servi. Lettres de menaces. Unité de mesure liquide. G. À base de lait. Voyelles. H. Début d'érosion. Avec lui, on a toujours la cote. I. Appréciée surtout si elle est vache. J. Accabler.

Verticalement

1. Ne marchent pas très droit. 2. Il pilote une vedette. 3. Déjà pas grand, et en plus écourté. Il faut éviter de tomber dessus. Perçu. 4. Organiser avec soin, même sans instrument. 5. Initiales bancaires. En résumé. 6. Ce genre de meeting nous passe très au-dessus. Animal. 7. Planète. Rang incomplet. 8. Roi étranger. Ne reste donc pas inactif. 9. Avec elle, difficile de rester vigilant. 10. Priver de descendance.



Solution du n° 522

G	I	G	A	N	T	I	S	M	E
A	R	A	B	E	S	Q	U	E	S
R	A	V	A	G	E	U	S	E	S
D	E	A	N	T	I	T	E		
E		D		S	T	E	I	N	
A		R	O	N	E	O		N	T
V	E	R	N	I		S	O	G	I
O	S		N	E	C		U	S	E
U	S		E	N	T	A	I	L	
S	O	U	S	T	I	T	R	E	S

Sudoku

			2	9		3	6	
2					8	9	4	
							7	
				7		8		
8		1				2		7
		9		5				
	1							
	2	3	4					1
	8	4		3	7			

Solution du n° 522

8	4	1	9	7	2	6	5	3
5	9	7	6	3	8	4	1	2
2	3	6	4	1	5	8	9	7
6	8	5	7	2	1	3	4	9
3	2	4	8	6	9	1	7	5
7	1	9	5	4	3	2	6	8
1	7	2	3	9	6	5	8	4
9	5	3	1	8	4	7	2	6
4	6	8	2	5	7	9	3	1

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
KLESIA est un organisme paritaire
à but non lucratif qui se concentre sur
la protection des personnes :
en complémentaire santé, prévoyance,
épargne retraite et action sociale.
Son action s'inscrit dans une démarche
responsable, tant à l'égard de
ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr

Solides & solidaires



MUTEX
L'HUMAN FAIT LA FORCE

SANTÉ - PREVOYANCE - AUTONOMIE

L'alliance mutualiste au service de tous, partout.

Autour de Mutex, interlocuteur unique, les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française ont choisi de renforcer leur action respective en formant un pôle majeur de protection sociale complémentaire : l'alliance mutualiste. Grâce à la coordination performante de leurs métiers, les membres de l'alliance mutualiste déploient, sur tout le territoire, une offre globale en santé, prévoyance, autonomie dédiée aux branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux.

Un pôle coordonné au service de tous

● L'accompagnement des négociateurs dans la mise en œuvre des régimes

L'alliance mutualiste met son expertise - conseils, formations, services en ligne - à disposition des partenaires sociaux qui mettent en place des régimes collectifs de protection sociale complémentaire.

● La proximité grâce à une implantation territoriale complète

700 agences, 1 500 interlocuteurs dédiés interviennent sur l'ensemble du territoire. Des établissements sanitaires et sociaux rendent les soins accessibles pour tous.

● La maîtrise des coûts assurée par un maillage optimal

La densité du réseau, les accords passés avec de nombreux professionnels de santé garantissent la maîtrise globale des coûts et réduisent le reste à charge.

Des engagements communs autour de valeurs partagées

● L'exigence de qualité partout et pour tous

Les acteurs de l'alliance mutualiste partagent l'exigence d'un niveau de service irréprochable : chacun bénéficie de la même qualité dans l'accès aux soins.

● La solidarité en œuvre autour de l'action sociale

Solidaire, l'alliance mutualiste agit en faveur des plus fragiles et les accompagne dans les périodes difficiles. Prestations financières, services d'aides à la personne complètent un dispositif d'écoute et de soutien.

● La politique de prévention pour faciliter le quotidien

Parce que chacun doit vivre en bonne santé tout au long de sa vie, l'alliance mutualiste mobilise son solide réseau d'experts et de professionnels autour d'actions de prévention menées auprès des particuliers, entreprises et branches professionnelles.

L'alliance mutualiste organise une relation de proximité auprès de tous, sans discrimination, dans un esprit solidaire, non lucratif.

Pour nous contacter :

collectif@mutex.fr
www.mutex.fr

L'alliance mutualiste à vos côtés

